

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2008

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Vendredi 27 Juin 2008 à 20 heures 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM LETHUILLIER, BOUCHER, MME HAIE, M. LOQUET, MM BROU, ROBERT, DUPORT, MME KERMARREC, M. MOREAU-PAGANELLI, MME CAULIER-RANDOUX, MM CAPILLERY, DESHAYES, MMES CHOTARD, JETHA, M. POTOT

Etaient absents excusés : M. ISABEL (pouvoir à M. LETHUILLIER), MME JEHEL (pouvoir à M. BOUCHER), M. GUIRLIN (pouvoir à MME HAIE), M. CAPILLERY (pouvoir à M. LOQUET)

Madame CAULIER-RANDOUX est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – ELECTION DES "GRANDS ELECTEURS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES"

Le Maire a indiqué que, conformément à l'article L.284 du Code Electoral, le conseil municipal devait élire cinq délégués et trois suppléants.

1° / Election des délégués

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	19
- bulletins blancs ou nuls :	0
-suffrages exprimés :	19
- majorité absolue :	10

Ont obtenu :

- Monsieur Michel ISABEL	19 voix
- Monsieur Christian BOUCHER	19 voix
- Monsieur Michel LETHUILLIER	19 voix
- Madame Anne-Marie HAIE	19 voix
- Monsieur Bruno LOQUET	19 voix

Proclamation de l'élection des délégués :

M. Michel ISABEL né le 30/10/1942 à CAEN (14) domicilié 7 rue des Gloriettes 28500 CHERISY a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Christian BOUCHER né le 01/10/1944 à CEMPUIS (60) domicilié 17 rue Charles de Gaulle 28500 CHERISY a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Michel LETHUILLIER né le 27/07/1945 à CHERISY (28) domicilié 61 route de Cherisy 28500 STE GEMME MORONVAL a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame Anne-Marie HAIE née le 17/02/1949 à FRIAIZE (28) domiciliée 11 bis rue des Fleurs 28500 CHERISY a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Bruno LOQUET né le 30/11/1960 à ROUEN (76) domicilié 21 rue de la Pinède – Le Petit Cherisy 28500 CHERISY a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

2° / Election des suppléants

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	19
- bulletins blancs ou nuls :	0
-suffrages exprimés :	19
- majorité absolue :	10

Ont obtenu :

- Monsieur André BROU	19 voix
- Monsieur Daniel ROBERT	19 voix
- Monsieur Bruno DUPORT	19 voix

Proclamation de l'élection des suppléants :

M. André BROU né le 26/07/1930 à DREUX (28) domicilié 9 rue des Fleurs 28500 CHERISY a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Daniel ROBERT né le 29/06/1958 à DREUX (28) domicilié 4 bis rue de la Libération – Raville 28500 CHERISY a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Bruno DUPORT né le 02/04/1966 à DREUX (28) domicilié 23 rue d'Anet 28500 CHERISY a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

II - FINANCES

1° / TARIFS COMMUNAUX 2008/2009

D. 2445
TARIFS
CANTINE
2008/2009

a) Cantine scolaire

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux prix des tickets de cantine scolaire pour la prochaine année scolaire seraient les suivants :

- * **Tickets jaunes :** **20,80 € la carte de 8 repas** (repas journalier)
 Soit 2,60 € le repas (+ 2,50%)
- * **Tickets bleus :** **3,90 € le repas** (repas occasionnel) (+ 2,60%)
- * **Tickets verts :** **5,35 € le repas** (repas extérieur commune) (+ 2.90%)

En ce qui concerne les tickets jaunes vendus par cartes de 8, il est proposé de les vendre à l'unité à partir du mois de juin, ceci pour permettre aux familles d'ajuster les tickets au nombre exact de jours scolaires, les tickets n'étant plus valables à la rentrée de septembre.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité

D. 2446
TARIFS
BIBLIOTHEQUE

b) Bibliothèque

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux tarifs pour la bibliothèque à partir de la prochaine rentrée seraient les suivants :

Abonnement annuel : Livres : 6,80 € Internet : 23,50 €

Adopté à l'unanimité.

D. 2447

**TARIFS ETUDE
SURVEILLEE**

c) Etude surveillée

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux tarifs de l'étude surveillée pour la prochaine rentrée scolaire seraient les suivants :

- 3 jours : 6,15 € - la journée : 2,70 € . Adopté à l'unanimité.

D. 2448

**TARIFS
"ATELIER
TERRE"**

d) Atelier terre

Christian BOUCHER informe les membres du conseil municipal que l'activité de l'Atelier Terre reprendra avec Catherine ALONSO à partir du mois de septembre et qu'il convient d'en fixer les tarifs.

Les tarifs suivants sont proposés :

HABITANTS DE LA COMMUNE	HABITANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES "LES VILLAGES DU DROUAIIS"	HORS COMMUNE ET HORS CCLVD
Enfants : 40 € / trimestre	Enfants : 60 € / trimestre	Enfants : 90 € / trimestre
Adultes : 52 € / trimestre	Adultes : 72 € / trimestre	Adultes : 110 € / trimestre

Après délibération, ces tarifs pour l'année scolaire 2008/2009 sont adoptés à l'unanimité.

D. 2449

**TARIFS
CONCESSIONS
CIMETIERE**

d) Concessions cimetièrè

M. le Maire propose d'appliquer une hausse à compter du 1er Septembre 2008, à savoir :

* Concession trentenaire	⇒ 91 €
* Superp.trentenaire	⇒ 45 €
* Concession cinquanteaire	⇒ 155 €
* Superp.cinquanteaire	⇒ 78 €
* Concession perpétuelle	⇒ 1 085 €
* Superp.perpétuelle	⇒ 350 €
Taxes en sus.	
* Places colombarium 15 ans :	⇒ 125 €
30 ans :	⇒ 250 €
Taxe dépôt urne	⇒ 8,60 €
Taxe enlèvement urne	⇒ 8,60 €

Adopté à l'unanimité.

e) Tarifs raccordement au réseau d'assainissement

D. 2450

**TARIFS
RACCORDEM.
RESEAU
ASSAINIS.**

Monsieur le Maire propose de porter les tarifs de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement comme suit à partir du 1^{er} janvier 2009 :

-1 050 € pour les maisons anciennes (dont le réseau public extérieur est existant et branchement arrivant en limite de propriété)

- 2 100 € pour terrains ou maisons neuves (dont le réseau public extérieur est existant mais branchement non pris en compte à l'origine de la création du réseau).

Adopté à l'unanimité.

D. 2451

**TARIFS EAU ET
ASSAINISS.**

f) Eau et Assainissement

M. le Maire propose de porter les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la saison novembre 2008 à octobre 2009 à :

Eau	⇒ 1,20 € le m3
Assainissement	⇒ 1,75 € le m3

Abonnements :

Petit compteur ⇒ 11 €
 Gros compteur ⇒ 26 €

Il est rappelé que depuis toujours, la référence de prise en compte des nouveaux tarifs est évaluée au moment de la facturation (novembre/décembre) **à partir de la date du précédent relevé** effectué sur une période de 3 mois. Septembre/octobre/novembre, la facturation ne correspondant pas forcément à une année civile.

Adopté à l'unanimité.

D. 2452 g) Location salle communale

TARIFS Les nouveaux tarifs proposés à compter du 1^{er} janvier 2009 seraient les suivants :
LOCATION SALLE COMMUNALE

	PERSONNES DE LA COMMUNE		ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	
	LOCATION	CAUTION	LOCATION	CAUTION
Banquets (avec vaisselle) Midi ou soir (7 heures)	120 €	350 €	Gratuit	Gratuit
Midi et soir (12 heures)	200 €	350 €	Gratuit	Gratuit
Vin d'honneur avec verrerie (maxi 3 heures)	55 €	350 €	Gratuit	Gratuit
Assemblées et Réunions sans vaisselle (5 heures environ)	75 €	350 €	Gratuit	Gratuit
Soirée (sans vaisselle)	45 €	350 €	Gratuit	Gratuit
Prix de l'heure (sans vaisselle)	20 €	350 €		

Adopté à l'unanimité.

D. 2453 h) Droits de place marché

DROITS PLACE MARCHÉ

M. le Maire propose de réactualiser les droits de place pour le marché de la façon suivante à compter du 01/09/2008 :

Abonnés : ⇒ 0,40 € le m² - 0,60 € le ml
 Occasionnels ⇒ 0,70 € le m² - 1,30 € le ml

OUTIROR ⇒ 35 €

Adopté à l'unanimité.

D. 2454 2°) Tarifs pour pièce de théâtre du 12 septembre 2008

**TARIFS POUR
PIECE DE
THEATRE DU
12/09/2008**

Bruno LOQUET rappelle que la Compagnie Xavier Clément présentera la pièce de théâtre "Le Misanthrope" de Molière le vendredi 12 septembre à l'Espace Hugo. Les prix d'entrée suivants sont proposés :

- séance de 14h30 3 € pour les enfants
 10 € pour les adultes
 - séance de 20h30 15 €

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

III - ADMINISTRATIF

**D. 2455
CREATION
POSTE ADJ.
ADMINIST.
2EME CLASSE
35H/SEM**

1°/ Création d'un poste adjoint administratif territorial 2^{ème} classe à temps complet

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Considérant qu'il est nécessaire de recruter un adjoint administratif 2^{ème} classe permanent à temps complet en vue du remplacement de Madame Liliane PETIT, faisant valoir ses droits à la retraite,
 Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

Le recrutement direct d'un adjoint administratif **territorial 2^{ème} classe à temps complet, à partir du 1^{er} octobre 2008.**

La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 281 – Indice majoré 290.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

M. le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure tout engagement.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

D.2456
CREATION
REGIE
RECETTES
POUR
SPECTACLES

2° / Création d'une régie de recettes pour spectacles sur la commune

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le trésorier de Dreux et Pays Drouais en date du 26/08/2008

Considérant la nécessité d'encaisser régulièrement le produit des droits d'entrée aux divers spectacles organisés sur la commune,

Le Conseil Municipal,

Décide

Article 1. Il est institué une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants : droits d'entrée pour les divers spectacles organisés sur la commune.

Article 2. Cette régie est installée en Mairie de Cherisy.

Article 3. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 8 000 euros (huit mille euros).

Article 4. - Le régisseur est tenu de verser à la Trésorerie de Dreux et Pays Drouais le montant de l'encaisse dans les trois jours qui suivent le spectacle ou dès que l'encaisse maximum est atteinte et lors de sa sortie de fonction.

Article 5. Le régisseur sera désigné par le maire sur avis conforme du comptable.

Article 6. Le régisseur est dispensé de verser un cautionnement.

Article 7 Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 8. – Les recettes désignées à l'article 1 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1°/ Numéraire

2°/ Chèques

Les recouvrements des produits seront effectués contre délivrance de tickets

Article 9. - Le Maire et le Comptable public assignataire de la Trésorerie de Dreux et Pays Drouais sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

D. 2457 **IV – ACQUISITION FONCIERE – TERRAIN PITOU RUE DES ROUGEMONTS**

ACQUISITION

TERRAIN PITOU RUE DES ROUGEMONTS Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, M. le Maire rappelle qu'un terrain situé rue des Rougemonts a été remblayé illégalement. Les auteurs du remblaiement avaient contacté M. PITOU, propriétaire du terrain voisin, desservi en eau et électricité, afin de lui acheter sa parcelle.

Afin d'empêcher l'installation de projets plus ou moins légaux sur ce site, M. le Maire propose que la commune puisse acquérir le terrain de M. PITOU aux mêmes conditions que ce dernier avait fixées avec l'acquéreur pressenti, soit 12 500 €.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition du terrain cadastré E339, sis rue des Rougemonts, d'une superficie de 170 m² pour la somme de 12 500 €.

Le notaire sera Maître POPOT à Cherisy, les frais restant à la charge de la commune.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier. Adopté à l'unanimité.

V - TRAVAUX

D. 2458 **1° / TRAVAUX d'EXTENSION ET AMENAGEMENTS DE LOCAUX ADMINISTRATIFS RECEVANT DU PUBLIC – AVENANT N° 1 SARL AERE 2000**

AVENANT N° 1 AERE 2000

Dans le cadre des travaux d'extension et d'aménagements de locaux administratifs recevant du public, sur proposition de l'architecte Madame JALAGUIER BOUVIER, M. le Maire présente un avenant pour l'entreprise AERE 2000 s'établissant comme suit :

Entreprises	Montant du marché initial HT	Montant de l'avenant HT
SARL AERE 2000 – Lot n° 1 - Avenant n°1	49 957,98	2 110,00
TOTAL AVENANTS		2 110,00

Après délibération, le conseil municipal adopte cet avenant à l'unanimité

D. 2459 **2° / Devis pour mise au point marché portes coulissantes électriques – accès hall école maternelle**

DEVIS POUR MISE AU POINT

MARCHE PORTES COULISSANTES M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au remplacement des portes d'accès au hall d'entrée de l'école maternelle par des portes coulissantes électriques.

ACCES HALL ECOLE MATERNELLE Il présente un devis du Cabinet CBC d'Evreux pour la mise au point du marché, d'un montant HT de 4 300 €, soit 5 142,80 € TTC. Après délibération, ce devis est accepté à l'unanimité.

VI – ORGANISATION DU 14 JUILLET

Comme évoqué en commission, cette année, il est proposé de modifier le menu du 14 juillet qui serait le suivant :

- tomates vinaigrette – salade piémontaise
- rosbeef – rôti de porc / chips
- brie
- pêche
-

L'animation sera assurée par Jean Michel MAURY.

VII – QUESTIONS DIVERSES

1° / Rapport de la Commission des Chemins

André BROU donne connaissance du rapport de la commission des Chemins ruraux, Agriculture, Voirie qui s'est réunie le 21 juin dernier pour un tour d'horizon de la commune.

CHERISY :

➤ Visite du lavoir du Moulin Rue de Ste Gemme

Ce lavoir en péril se refait une santé : à l'intérieur, renforcement de la charpente, pour la toiture, remplacement des chevrons et des tuiles manquantes. Ces travaux sont effectués par Orlando assisté d'un jeune.

➤ Rond-point central rue Charles de Gaulle : étude de modification de circulation avec marquage au sol ; pour essai, il sera posé des quilles de travaux

➤ Rue de Marsauceux : continuation des trottoirs pour la sécurité des piétons allant vers Ecomarché

➤ Rue de Germainville : contact sera pris avec Monsieur METIVIER afin qu'il s'occupe de la réfection de son toit devenu dangereux pour les piétons

➤ Visite au quartier des étangs : à l'entrée, dépôt de gravats entre le talus SNCF et la route nationale.

Grosse surprise derrière le bâtiment de QUEMAT, un amoncellement de gravats, terre et carcasses de voitures, sur une longueur d'environ 80 mètres

Au bout du chemin de Gallardon, le petit pont, prêt du dévidoire de l'étang, a été détruit et remplacé par des buses pour le passage de voitures. Tout au bout, près des champs à Monsieur LEFEU, dépôt de deux gros tas de gravats (photos prises par Bruno LOQUET)

LE PETIT CHERISY :

➤ à l'entrée du village, rue des pèlerins et rue des Rougemonts, : étude pour amélioration du terre-plein central. Visite du vannage et du lavoir au moulin.

➤ Rue des Rougemonts : grosse surprise. Depuis un certain temps, un chantier vient de se créer, gros dépôt de gravats et d'autres objets (matériel informatique et construction).

Monsieur le maire met fin à ces travaux et demande la remise en état de ce terrain.

Dans le virage de la rue des pèlerins allant vers Brissard, il est interdit de stationner. Demande sera faite au propriétaire du camion

LES OSMEAUX : Daniel Robert demande l'interdiction de circulation chemin de Barbasse

FERMAINCOURT : rien à signaler

RAVILLE :

➤ demande de rebouchage des caves à l'entrée du village (à voir)

➤ rue de la Libération : constatation de la fin des travaux (assainissement et adduction d'eau) , reste l'enfouissement des réseaux qui d'ailleurs commence à se terminer. L'enrobé est terminé, reste la rue d'Augis, rue de la Libération et l'impasse de la Seigneurie.

La route de la Croix des Pèlerins, modifiée à cause du remembrement, n'est toujours pas goudronnée. Le chemin des Fonds Eaux, praticable sur la première partie, mais sali à plusieurs places par quelques rendez-vous amoureux (photos Bruno). La seconde partie demande le passage d'un broyeur et la dernière partie reste impraticable.

Après cette visite, un repas froid servi dans le parc de la mairie fut très apprécié. L'après-midi, reprise de ce même parcours avec le conseil municipal au complet.

TOUR DU TAPIS

Michel LETHUILLIER

↳ Fait remarquer que les employés communaux ont fait un travail remarquable pour l'entretien de la commune et la restauration du lavoir

Christian BOUCHER

↳ Informe avoir rencontré Mme Catherine ALONSO qui animera l'Atelier Terre à partir de septembre. Il ne s'agit plus d'un contrat aidé, le budget de l'atelier va donc s'en ressentir. Michel LETHUILLIER évoque la possibilité d'organiser une expo vente des créations au profit de la commune. A ce jour, 12 enfants et 16 adultes sont pré-inscrits.

↳ Signale que 99 enfants sont inscrits en maternelle.
Une demande d'ouverture de 4^{ème} classe a été adressée à l'Inspection Académique.

Bruno DUPORT

↳ Vannage du Petit Cherisy : signale que la manivelle tourne dans le vide. M. le Maire demandera à Thierry BOURDON de recharger le bras de la manivelle.

Nicole KERMARREC

↳ Signale rue de Paris : jardinière cassée et panneau publicitaire MASCRE à retirer.

Danièle LEGER

↳ Signale que l'éclairage public rue de Paris et rue de Marsauceux fonctionne l'après-midi. M. le Maire répond que la SICAE est prévenue, les cellules doivent être changées prochainement.

Ludovic DESHAYES

↳ Informe avoir assisté à la dernière réunion du SIEPRO

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15.